

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2026

2026.03.27.01

DELIBERATION PORTANT ÉLECTION DU MAIRE

Le Conseil Municipal de la Commune de Garches, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 27 mars 2026 à 9 heures, en Mairie, sous la Présidence de Danielle MAILLARD, doyen d'âge de l'assemblée.

Solène ALLANIC et Côme MAURY-CASTAGNE, les deux plus jeunes membres de l'assemblée, sont nommés assesseurs pour le dépouillement des différents votes à bulletins secrets.

Le Conseil Municipal a désigné Bruno GUERRA et Catherine OLIVA secrétaires de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, TERENCE PERROD, Sophie RECHSTEINER, Philippe MONNERET, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Sylvie THOMAS-DURIER, Côme MAURY-CASTAGNE, Emmanuelle FERLA, Bruno BAUVIN, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Emilie BRIAND, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENTS :

Yves MENEL donne pouvoir à Yann BURSRTEIN

Jennifer BOUAZIZ donne pouvoir à Béatrice BODIN

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	31
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants pouvoirs compris	33

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Danielle MAILLARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno GUERRA et Catherine OLIVA

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2121-20 ;

Vu le procès-verbal d'élection dressé le vendredi 27 mars 2026 ;

Considérant que Jeanne BECART et Isabelle HERBRETEAU se portent candidats ;

Considérant qu'à l'issue du 1^{er} tour de scrutin, le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	33
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
- Nombre de suffrages blancs	2
-	
- RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	31
Majorité absolue	17

Considérant que Jeanne BECART a obtenu 25 voix et Isabelle HERBRETEAU, 6 voix ;

Considérant que Jeanne BECART a obtenu la majorité absolue ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

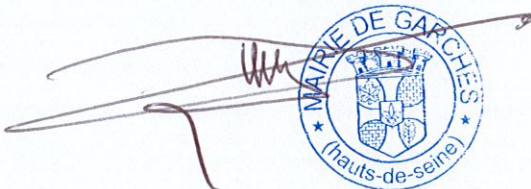
LE CONSEIL MUNICIPAL,

PROCLAME Jeanne BECART élue Maire de Garches. Elle est immédiatement installée dans ses fonctions.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents

Le Secrétaire de séance,

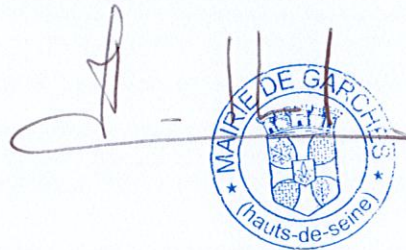
Bruno GUERRA



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned over a circular official stamp.

Le Président de séance,

Danielle MAILLARD



A handwritten signature in blue ink, featuring a stylized 'D' and 'M' followed by a horizontal line, positioned over a circular official stamp.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2026

2026.03.27.02

DELIBERATION PORTANT FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Le Conseil Municipal de la Commune de Garches, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 27 mars 2026 à 9 heures, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

À la suite de son élection, Jeanne BÉCART, Maire de Garches, prend la présidence de la séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, TERENCE PERROD, Sophie RECHSTEINER, Philippe MONNERET, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Sylvie THOMAS-DURIER, Côme MAURY-CASTAGNE, Emmanuelle FERLA, Bruno BAUVIN, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Emilie BRIAND, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENTS :

Yves MENEL donne pouvoir à Yann BURSRTEIN
Jennifer BOUAZIZ donne pouvoir à Béatrice BODIN

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	31
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno GUERRA

Vu l'article L. 2121-2 du Code général des collectivités territoriales, fixant à 33 le nombre des membres du Conseil municipal dans les communes de 10 000 à 19 999 habitants ;

Vu l'article L. 2122-2 du même Code, selon lequel le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints au Maire dans la limite de 30 % de l'effectif légal du Conseil ;

Considérant que, pour des raisons d'organisation et de bonne administration des services municipaux, il est proposé de fixer le nombre d'adjoints au Maire à 8 ;

Considérant les éléments susvisés,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité, 25 votes pour et 8 abstentions,

FIXE le nombre des adjoints au Maire à 8

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de séance,

Bruno GUERRA

A blue ink signature of Bruno GUERRA, written over a circular official stamp of the Mayor of Garches (Hauts-de-Seine). The stamp features a coat of arms and the text 'MAIRIE DE GARCHES (Hauts-de-seine)'. The signature is a long, sweeping stroke.

Le Maire,

Jeanne BECART

A blue ink signature of Jeanne BECART, written over a circular official stamp of the Mayor of Garches (Hauts-de-Seine). The stamp features a coat of arms and the text 'MAIRIE DE GARCHES (Hauts-de-seine)'. The signature is a stylized, looped stroke.

Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 27 mars 2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 27 mars 2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2026

2026.03.27.03

DELIBERATION PORTANT ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Le Conseil Municipal de la Commune de Garches, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 27 mars 2026 à 9 heures, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, TERENCE PERROD, Sophie RECHSTEINER, Philippe MONNERET, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Sylvie THOMAS-DURIER, Côme MAURY-CASTAGNE, Emmanuelle FERLA, Bruno BAUVIN, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Émilie BRIAND, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT :

Jennifer BOUAZIZ donne pouvoir à Béatrice BODIN
Yves MENEL donne pouvoir à Yann BURSTEIN

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	31
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno GUERRA

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-7-2 ;

Vu la délibération n° 2026.03.27.02 du 27 mars 2026 portant fixation du nombre d'Adjoints au Maire au nombre de 8 ;

Considérant que le dépouillement du scrutin du 1^{er} tour donne les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	08
- <u>Nombre de suffrages exprimés</u>	25
- Majorité absolue	17

Nombre de voix obtenues par chaque liste :

- Liste « GARCHES C'EST VOUS » : 25 voix
 - 1^{er} Adjoint au Maire : Béatrice BODIN
 - 2^{ème} Adjoint au Maire : Thierry MARI
 - 3^{ème} Adjoint au Maire : Cécile PONY-VIGIER
 - 4^{ème} Adjoint au Maire : Grégoire VERSPIEREN
 - 5^{ème} Adjoint au Maire : Charlotte DENIZEAU-LAHAYE
 - 6^{ème} Adjoint au Maire : Quentin LEFEBVRE
 - 7^{ème} Adjoint au Maire : Charlotte BAQUET
 - 8^{ème} Adjoint au Maire : Vincent GIRARD

Considérant que la liste « GARCHES C'EST VOUS » a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PROCÈDE À L'ÉLECTION des Adjoints au Maire au scrutin de liste et à la majorité absolue

PROCLAME élus adjoints au Maire de Garches selon le rang indiqué et sont immédiatement installés dans leurs fonctions :

1 ^{er} Adjoint au Maire	Béatrice BODIN
2 ^{ème} Adjoint au Maire	Thierry MARI
3 ^{ème} Adjoint au Maire	Cécile PONY-VIGIER
4 ^{ème} Adjoint au Maire	Grégoire VERSPIEREN
5 ^{ème} Adjoint au Maire	Charlotte DENIZEAU-LAHAYE
6 ^{ème} Adjoint au Maire	Quentin LEFEBVRE
7 ^{ème} Adjoint au Maire	Charlotte BAQUET
8 ^{ème} Adjoint au Maire	Vincent GIRARD

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents

Le Secrétaire de séance,

Bruno GUERRA

Le Maire,

Jeanne BECART

Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 27 mars 2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 27 mars 2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2026

2026.03.27.04

DELIBERATION PORTANT LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Le Conseil Municipal de la Commune de Garches, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 27 mars 2026 à 9 heures, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, TERENCE PERROD, Sophie RECHSTEINER, Philippe MONNERET, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Sylvie THOMAS-DURIER, Côme MAURY-CASTAGNE, Emmanuelle FERLA, Bruno BAUVIN, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Emilie BRIAND, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENTS :

Yves MENEL donne pouvoir à Yann BURSRTEIN
Jennifer BOUAZIZ donne pouvoir à Béatrice BODIN

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	31
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno GUERRA

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1111-13 et L. 1111-14 dans leur rédaction issue de la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local ;

Vu la Charte de l'élu local, annexée à la présente délibération ;

Considérant que le Maire a procédé à la lecture des dispositions susvisées, constituant la charte de l'élu local ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,



LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE de la lecture par le Maire de la Charte de l'élu local

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents

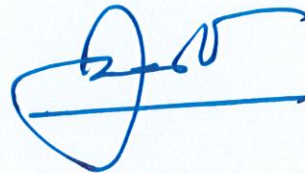
Le Secrétaire de séance,

Bruno GUERRA



Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 27 mars 2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 27 mars 2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2026

2026.03.27.05

DELIBERATION PORTANT FIXATION DES INDEMNITÉS DES ADJOINTS AU MAIRE ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Le Conseil Municipal de la Commune de Garches, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 27 mars 2026 à 9 heures, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, TERENCE PERROD, Sophie RECHSTEINER, Philippe MONNERET, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Sylvie THOMAS-DURIER, Côme MAURY-CASTAGNE, Emmanuelle FERLA, Bruno BAUVIN, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Emilie BRIAND, Yves MENEL, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT :

Jennifer BOUAZIZ donne pouvoir à Béatrice BODIN

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	32
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno GUERRA

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2123-22 à L. 2123-24 ainsi que l'article L. 2123-20 ;

Vu la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local, et notamment ses articles 1 et 3 ;

Vu la délibération n° 2026.03.27.01 du 27 mars 2026 portant élection du Maire de la commune ;

Vu la délibération n° 2026.03.27.02 du 27 mars 2026 portant fixation du nombre d'Adjoints au Maire au nombre de 8 ;

Vu la délibération n° 2026.03.27.03 du 27 mars 2026 portant élection des Adjoints au Maire ;

Considérant que le nombre théorique d'Adjoints au Maire peut théoriquement être porté à 9, et qu'à cet égard, le montant de l'enveloppe mensuelle globale des indemnités pouvant être versées aux élus au titre de leurs fonctions est plafonné à 13 359,20 euros mensuels, comprenant l'indemnité du Maire ;

Considérant la volonté du Conseil municipal d'attribuer des indemnités aux conseillers municipaux recevant une délégation, et exerçant à ce titre des fonctions effectives ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité, 27 voix pour et 6 voix contre,

PREND ACTE que l'indemnité mensuelle du Maire est fixée à 67,6 % du traitement de référence, conformément aux dispositions de l'article L. 2123-23 du CGCT

FIXE :

- À 26,1 % du traitement de référence l'indemnité des Adjoints au Maire, conformément à l'article L. 2123-24 du Code général des collectivités territoriales.
- À 6,93 % pour les Conseillers municipaux délégués au titre des conditions financières de l'article L.2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales ;

APPROUVE l'indemnité brute mensuelle des Maire, Adjoints au Maire, et conseillers municipaux délégués qui s'établit comme suit :

<u>LE MAIRE</u> : Jeanne BECART	67,6 % IBT
<u>1^{er} ADJOINT AU MAIRE</u> : Béatrice BODIN	26,1 % IBT
<u>2^{ème} ADJOINT AU MAIRE</u> : Thierry MARI	26,1 % IBT
<u>3^{ème} ADJOINT AU MAIRE</u> : Cécile PONY-VIGIER	26,1 % IBT
<u>4^{ème} ADJOINT AU MAIRE</u> : Grégoire VERSPIEREN	26,1 % IBT
<u>5^{ème} ADJOINT AU MAIRE</u> : Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	26,1 % IBT

<u>6^{ème} ADJOINT AU MAIRE</u> : Quentin LEFEBVRE	26,1 % IBT
<u>7^{ème} ADJOINT AU MAIRE</u> : Charlotte BAQUET	26,1 % IBT
<u>8^{ème} ADJOINT AU MAIRE</u> : Vincent GIRARD	26,1 % IBT
<u>CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS</u> :	6,93 % IBT

À titre d'information, et compte tenu de la valeur du point d'indice au jour de la présente délibération, le montant des indemnités mensuelles s'établiront comme suit :



<u>LE MAIRE</u> : Jeanne BECART	2 778,71 €
<u>1^{er} ADJOINT AU MAIRE</u> : Béatrice BODIN	1 072,85 €
<u>2^{ème} ADJOINT AU MAIRE</u> : Thierry MARI	1 072,85 €
<u>3^{ème} ADJOINT AU MAIRE</u> : Cécile PONY-VIGIER	1 072,85 €
<u>4^{ème} ADJOINT AU MAIRE</u> : Grégoire VERSPIEREN	1 072,85 €
<u>5^{ème} ADJOINT AU MAIRE</u> : Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	1 072,85 €
<u>6^{ème} ADJOINT AU MAIRE</u> : Quentin LEFEBVRE	1 072,85 €
<u>7^{ème} ADJOINT AU MAIRE</u> : Charlotte BAQUET	1 072,85 €
<u>8^{ème} ADJOINT AU MAIRE</u> : Vincent GIRARD	1 072,85 €
<u>CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS</u>	284,86 €

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents

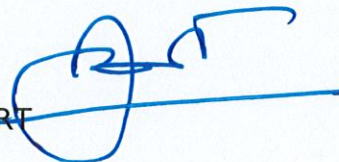
Le Secrétaire de séance,

Bruno GUERRA



Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 27 mars 2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 27 mars 2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2026

2026.03.27.06

**DELIBERATION PORTANT MAJORATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION
DU MAIRE, DES ADJOINTS AU MAIRE ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX
DÉLÉGUÉS**

Le Conseil Municipal de la Commune de Garches, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 27 mars 2026 à 9 heures, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, Tércence PERROD, Sophie RECHSTEINER, Philippe MONNERET, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Sylvie THOMAS-DURIER, Côme MAURY-CASTAGNE, Emmanuelle FERLA, Bruno BAUVIN, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Emilie BRIAND, Yves MENEL, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT :

Jennifer BOUAZIZ donne pouvoir à Béatrice BODIN

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	32
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno GUERRA

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2123-22 ;

Vu les résultats de l'élection municipale du 27 mars 2026 ;

Vu la délibération n° 2026.03.27.01 du 27 mars 2026 portant élection du Maire de la commune ;

Vu la délibération n° 2026.03.27.02 du 27 mars 2026 portant fixation du nombre d'Adjoints au Maire au nombre de 8 ;

Vu la délibération n° 2026.03.27.03 du 27 mars 2026 portant élection des Adjoints au Maire ;

Vu la délibération n° 2026.03.27.05 du 27 mars 2026 portant fixation des indemnités des Adjoints au Maire et des conseillers municipaux délégués ;

Vu le tableau annexé à la délibération n° 2026.03.27.05 du 27 mars 2026 récapitulant les indemnités consenties aux élus ;

Considérant la volonté du Conseil municipal d'appliquer la majoration de 15 % aux indemnités de fonctions des élus au titre du statut de la commune en tant d'ancien chef-lieu de canton ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des voix, 27 voix pour et 6 voix contre.

APPROUVE la majoration de 15 % prévue par l'article L.2123-22 du CGCT pour les indemnités des élus du fait de l'ancienne position de la Ville comme chef-lieu de canton.

À titre informatif, les indemnités mensuelles versées aux élus, étant tenu compte de la valeur du point d'indice au jour de l'établissement de la délibération seront les suivantes :

	Indemnité brute avant majoration :	Indemnité brute <u>Après majoration :</u>
LE MAIRE : Jeanne BECART	2 778,71 € (67,6% IBT)	3 195,52 €
1 ^{er} ADJOINT : Béatrice BODIN	1 072,85 € (26,1 % IBT)	1 233,77 €
2 ^{ème} ADJOINT : Thierry MARI	1 072,85 € (26,1 % IBT)	1 233,77 €
3 ^{ème} ADJOINT : Cécile PONY-VIGIER	1 072,85 € (26,1 % IBT)	1 233,77 €
4 ^{ème} ADJOINT : Grégoire VERSPIEREN	1 072,85 € (26,1 % IBT)	1 233,77 €
5 ^{ème} ADJOINT : Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	1 072,85 € (26,1 % IBT)	1 233,77 €
6 ^{ème} ADJOINT : Quentin LEFEBVRE	1 072,85 € (26,1 % IBT)	1 233,77 €
7 ^{ème} ADJOINT : Charlotte BAQUET	1 072,85 € (26,1 % IBT)	1 233,77 €
8 ^{ème} ADJOINT : Vincent GIRARD	1 072,85 € (26,1 % IBT)	1 233,77 €

CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

284,86 € (6,93 % IBT)

327,59 €

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération



Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents

Le Secrétaire de séance,

Bruno GUERRA

Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 27 mars 2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 27 mars 2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2026

2026.03.27.07

DELIBERATION PORTANT FIXATION DES FRAIS DE REPRÉSENTATION DU MAIRE

Le Conseil Municipal de la Commune de Garches, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 27 mars 2026 à 9 heures, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, TERENCE PERROD, Sophie RECHSTEINER, Philippe MONNERET, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Sylvie THOMAS-DURIER, Côme MAURY-CASTAGNE, Emmanuelle FERLA, Bruno BAUVIN, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Emilie BRIAND, Yves MENEL, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT :

Jennifer BOUAZIZ donne pouvoir à Béatrice BODIN

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	32
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno GUERRA

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2123-19-1 ;

Considérant la nécessité pour le Maire de disposer de moyens adaptés à l'exercice de ses fonctions de représentation ;

Considérant qu'à ce titre, une enveloppe maximum annuelle de 7 000 euros doit être mise à disposition du Maire ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des voix, 27 voix pour et 6 voix contre.

DECIDE d'attribuer des frais de représentation au Maire sous la forme d'une enveloppe annuelle

FIXE le montant de cette enveloppe maximum annuelle versée au Maire à 7 000 euros

DIT que cette enveloppe maximum annuelle sera inscrite au budget communal au compte « Frais de représentation du Maire »

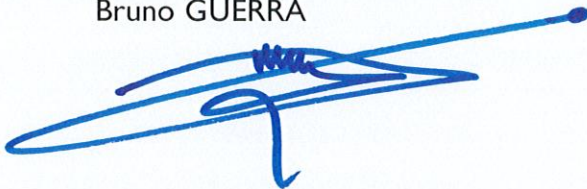
DIT que les justificatifs des dépenses engagées au titre de l'indemnité pour frais de représentation seront communiqués annuellement et le reliquat des sommes dont il n'aurait pas été fait usage sera reversé au budget de la Ville de Garches dans les trois mois suivant la fin de chaque exercice et de la mandature

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

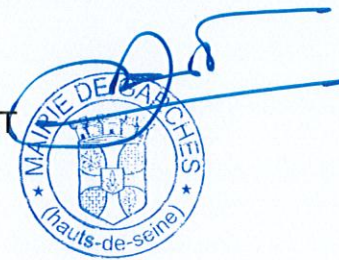
Le Secrétaire de séance,

Bruno GUERRA



Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 27 mars 2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 27 mars 2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2026

2026.03.27.07

DELIBERATION PORTANT FIXATION DES FRAIS DE REPRÉSENTATION DU MAIRE

Le Conseil Municipal de la Commune de Garches, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 27 mars 2026 à 9 heures, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, TERENCE PERROD, Sophie RECHSTEINER, Philippe MONNERET, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Sylvie THOMAS-DURIER, Côme MAURY-CASTAGNE, Emmanuelle FERLA, Bruno BAUVIN, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Emilie BRIAND, Yves MENEL, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT :

Jennifer BOUAZIZ donne pouvoir à Béatrice BODIN

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	32
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno GUERRA

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2123-19-1 ;

Considérant la nécessité pour le Maire de disposer de moyens adaptés à l'exercice de ses fonctions de représentation ;

Considérant qu'à ce titre, une enveloppe maximum annuelle de 7 000 euros doit être mise à disposition du Maire ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des voix, 27 voix pour et 6 voix contre.

DECIDE d'attribuer des frais de représentation au Maire sous la forme d'une enveloppe annuelle

FIXE le montant de cette enveloppe maximum annuelle versée au Maire à 7 000 euros

DIT que cette enveloppe maximum annuelle sera inscrite au budget communal au compte « Frais de représentation du Maire »

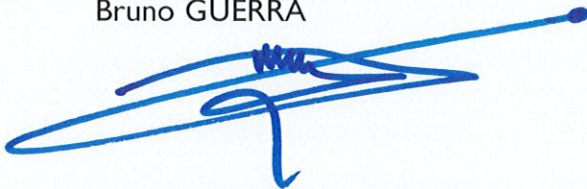
DIT que les justificatifs des dépenses engagées au titre de l'indemnité pour frais de représentation seront communiqués annuellement et le reliquat des sommes dont il n'aurait pas été fait usage sera reversé au budget de la Ville de Garches dans les trois mois suivant la fin de chaque exercice et de la mandature

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

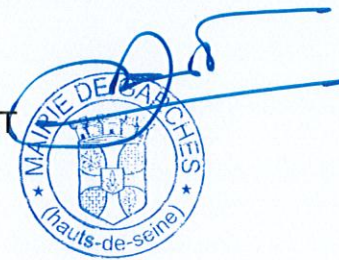
Le Secrétaire de séance,

Bruno GUERRA



Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 27 mars 2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 27 mars 2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2026

2026.03.27.08

DELIBERATION PORTANT DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Conseil Municipal de la Commune de Garches, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 27 mars 2026 à 9 heures, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, TERENCE PERROD, Sophie RECHSTEINER, Philippe MONNERET, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Sylvie THOMAS-DURIER, Côme MAURY-CASTAGNE, Emmanuelle FERLA, Bruno BAUVIN, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Emilie BRIAND, Yves MENEL, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT :

Jennifer BOUAZIZ donne pouvoir à Béatrice BODIN

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	32
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno GUERRA

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et en vertu duquel le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil municipal et L.2122-22 qui permet de donner délégation au Maire pour exercer, en son nom, les missions visées ci-après ;

Considérant l'utilité de procéder à cette délégation d'attribution dans un souci d'efficacité et de souplesse de la gestion communale, étant bien entendu que les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation sont soumises, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, aux mêmes règles de publicité que celles qui sont applicables aux délibérations des Conseils Municipaux ;

Considérant en outre que, toujours en vertu de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire doit rendre compte, à chacune des réunions du Conseil municipal, des décisions prises dans le cadre de cette délégation ;

Considérant que le Conseil municipal peut, à tout moment, retirer la délégation au Maire ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

DONNE délégation au Maire qui sera chargé, pour la durée de son mandat des attributions énoncées ci-dessous :

- 1° d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ou assimilés ;
- 2° de fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées et, majorer ou minorer les tarifs déjà existants dans la limite de 10% par an ;
- 3° de procéder, dans la limite de 1 500 000 euros par an à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au « a » de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du « c » de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

- 4° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5° de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° de passer les contrats d'assurance ;
- 7° de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 20 000 euros ;
- 11° de fixer les rémunérations et régler les frais d'honoraires et des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 12° de fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
- 13° de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° de fixer les reprises d'alignement en application des documents d'urbanisme ;
- 15° d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans la limite d'un montant d'un million d'euros.

- 16° Dans tous les domaines de l'action municipale, intenter, au nom de la commune, les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas suivants :
 - En première instance, à hauteur d'appel et au besoin en cassation, en demande ou en défense, par voie d'action ou par voie d'intervention, en procédure d'urgence, en procédure de fond, dans le cadre du contentieux de l'annulation, de la responsabilité contractuelle ou non contractuelle ou tous les autres contentieux, saisines ou affaires ; devant les juridictions générales ou spécialisées, administratives ou judiciaires, répressives et non répressives, nationales, communautaires ou internationales, devant les autorités administratives indépendantes ou devant le tribunal des conflits,
 - De se porter partie civile, de porter plainte entre les mains du Procureur de la République, de porter plainte avec constitution de partie civile ou d'agir par citation directe pour toute infraction dont la commune serait victime ou lorsque la loi lui reconnaît les droits de la partie civile, et de transiger avec les tiers dans la limite de 30 000 euros,
 - D'intervenir dans toutes les procédures de résolution amiable d'un litige ou alternatives aux poursuites traditionnelles dans la limite de 30 000 euros. A ce titre, le Maire est autorisé à lancer toute négociation permettant d'aboutir à la résolution amiable d'un litige et à signer les actes mettant fin au litige (transaction ou arbitrage),Et par voie de conséquence, avoir si nécessaire, recours à un avocat ;
- 17° de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux dans la limite de 30 000 euros ;
- 18° de donner, en application de l'article L. 324-I du Code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier ;
- 19° de signer la convention, prévue par l'article L. 311-4 alinéa 4 du Code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concertée et de signer la convention prévue par l'article L. 332-11-2 du code précité (dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29/12/2014 de finances rectificative pour 2014) précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voie et réseaux ;
- 20° de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant annuel maximal de 1 500 000 euros ;
- 21° d'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-I du Code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans la limite de 1 000 000 euros par an

au maximum, le droit de préemption défini par l'article L 214-I du même code ;

- 22° d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-I à L. 240-3 du Code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles dans la limite de 1 000 000 euros par an au maximum ;
- 23° de prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du Code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
- 24° d'autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- 25° D'exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L. 151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;
- 26° De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, dans les conditions suivantes :
 - Les demandes peuvent porter sur tous les domaines de compétence relevant de la commune.
 - Les demandes d'attribution de subvention pourront concerner du fonctionnement comme de l'investissement.
- 27° De procéder, dans la limite d'un montant maximum de 1 000 000 euros au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;
- 28° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;
- 29° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

AUTORISE le Maire, et en cas d'absence ou d'empêchement, ses suppléants dans l'ordre du tableau, à exercer ladite délégation.

Le Maire est chargé de rendre compte de l'exercice de ces délégations à chaque réunion du Conseil municipal.

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents

Le Secrétaire de séance,
Bruno GUERRA



Le Maire,
Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 27 mars 2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 27 mars 2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2026

2026.03.27.09

**DELIBERATION PORTANT ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal de la Commune de Garches, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 27 mars 2026 à 9 heures, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, TERENCE PERROD, Sophie RECHSTEINER, Philippe MONNERET, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Sylvie THOMAS-DURIER, Côme MAURY-CASTAGNE, Emmanuelle FERLA, Bruno BAUVIN, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Emilie BRIAND, Yves MENEL, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT :

Jennifer BOUAZIZ donne pouvoir à Béatrice BODIN

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	32
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno GUERRA

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-8 relatif au règlement intérieur du Conseil municipal ;

Vu les articles L. 2121-22 et L. 2143-2 du Code général des collectivités territoriales, relatifs à l'établissement de commissions municipales et de comités consultatifs ;

Considérant que conformément aux dispositions susvisées, le Conseil municipal doit établir son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation ;

Considérant que le règlement intérieur a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil municipal, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

Considérant que ce règlement fixe notamment les règles relatives à l'organisation des séances, aux droits des élus, au fonctionnement des commissions municipales, aux modalités d'expression et d'information des conseillers municipaux ainsi qu'aux conditions de participation du public ;

Considérant que le règlement intérieur, annexé à la présente délibération, a été élaboré afin d'assurer le bon fonctionnement démocratique du Conseil municipal, la clarté des débats et la sécurité juridique des décisions prises ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

ADOpte le règlement intérieur du Conseil municipal de la Ville de Garches, tel qu'annexé à la présente délibération.

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de séance,

Bruno GUERRA



Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 27 mars 2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 27 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2026

2026.03.27.10

DELIBERATION PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES DES 4 COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Commune de Garches, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 27 mars 2026 à 9 heures, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, TERENCE PERROD, Sophie RECHSTEINER, Philippe MONNERET, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Sylvie THOMAS-DURIER, Côme MAURY-CASTAGNE, Emmanuelle FERLA, Bruno BAUVIN, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Emilie BRIAND, Yves MENEL, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT :

Jennifer BOUAZIZ donne pouvoir à Béatrice BODIN

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	32
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno GUERRA

Vu le Code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement son article L. 2121-22 concernant la formation et la composition des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil municipal ;

Vu les résultats de l'élection municipale du 27 mars 2026 ;

Vu la délibération n° 2026.03.27.09 du 27 mars 2026 portant adoption du règlement intérieur du Conseil municipal ;

Considérant qu'il a été créé par la délibération susvisée 4 commissions permanentes chargées d'étudier les questions soumises au Conseil municipal ;

Considérant que le règlement intérieur du Conseil municipal fixe le nombre de membre pour chaque commission permanente à 8, plus le Maire, président de droit ;

Considérant qu'il convient de désigner les membres de chaque commission, en respectant la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante ;

Considérant que le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRÈS EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité, 27 voix pour et 6 voix contre

DÉSIGNE, pour chaque commission, les membres suivants, tout en respectant la pluralité des expressions politiques :

- **Administration Générale et Finances** :
Président de droit : le Maire
 - Béatrice BODIN
 - Thierry MARI
 - TERENCE PERROD
 - Charlotte DENIZEAU-LAHAYE
 - Vincent GIRARD
 - Bruno BAUVIN
 - Isabelle HERBRETEAU
 - Isabelle LE MADEC

- **Équipement, Urbanisme, Développement Économique et Emploi, Développement Durable et Environnement** :
Président de droit : le Maire
 - Béatrice BODIN

- Thierry MARI
- Quentin LEFEBVRE
- Emmanuelle FERLA
- Julien GROSSIORD
- Géraud MANHES
- Jean-Bernard FALCOT
- Marc ULRICH

• **Éducation, Sports, Jeunesse, Culture, Loisirs, Monde Associatif :**

Président de droit : le Maire

- Cécile PONY-VIGIER
- Charlotte BAQUET
- Vincent GIRARD
- Émilie BRIAND
- Laurent BEAUVAIS
- Côme MAURY-CASTAGNE
- Julien GUEGAN
- Isabelle LE MADEC

• **Affaires Sociales, Solidarité, Santé, Handicap :**

Président de droit : le Maire

- Grégoire VERSPIEREN
- Charlotte BAQUET
- Jennifer BOUAZIZ
- Bruno BAUVIN
- Bruno GUERRA
- Catherine OLIVA
- Solène ALLANIC
- Marc ULRICH

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de séance,

Bruno GUERRA



Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 27 mars 2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 27 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2026

2026.03.27.11

DELIBERATION PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES DES 3 COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES

Le Conseil Municipal de la Commune de Garches, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 27 mars 2026 à 9 heures, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, TERENCE PERROD, Sophie RECHSTEINER, Philippe MONNERET, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Sylvie THOMAS-DURIER, Côme MAURY-CASTAGNE, Emmanuelle FERLA, Bruno BAUVIN, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Emilie BRIAND, Yves MENEL, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT :

Jennifer BOUAZIZ donne pouvoir à Béatrice BODIN

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	32
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno GUERRA

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2143-2 relatif à la création de comités consultatifs ou commissions extra-municipales ;

Vu la délibération n° 2024.09.25.002 du 25 septembre 2024 portant approbation de la mise en place d'un conseil communal de développement durable en lieu et place de la commission développement durable ;

Vu la délibération n° 2026.03.27.09 du 27 mars 2026 portant adoption du règlement intérieur du Conseil municipal ;

Considérant qu'il a été créé par la délibération susvisée 3 comités consultatifs, aussi appelés commissions extra-municipales ;

Considérant qu'il convient de désigner, pour chaque comité consultatif, un président, choisi parmi les membres du Conseil municipal ;

Considérant la nécessité de désigner de nouveaux membres pour ces commissions, et que les membres de ces instances peuvent être extérieurs au Conseil municipal ;

Considérant que le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DÉSIGNE, pour chaque comité consultatif, les membres suivants :

1) **Conseil communal de développement durable :**

Président : Emmanuelle FERLA

Collège des élus :

- Emmanuelle FERLA (présidente),
- Thierry MARI,
- Bruno GUERRA,
- Sylvie THOMAS-DURIER,
- Géraud MANHES,
- Béatrice BODIN,
- Solène ALLANIC,
- Marc ULRICH.

Collège des personnalités qualifiées :

- Florence PINER

- Marc de POSSESSE
- Hélène RONTANI-LEPETIT
- Cécile BOCCON
- Laure MODESTI-JUBIN
- Aurore MONOD BROCA
- Cécile DECHEN
- Isabelle SEBTI

Collège des associations :

- Représentant de l'ASEVE (association environnementale de Garches)
- Représentant de Vélos à Saint-Cloud
- Représentant de l'association Espace
- Représentant des Paniers d'Albert
- Représentants des Jardins Familiaux de Garches
- Représentants d'une association à venir

2) **Commission extra-municipale Urbanisme et Permis de Construire :**

Président : Sophie RECHSTEINER

Titulaires	Suppléants
- Sophie RECHSTEINER (présidente),	- Géraud MANHES
- Béatrice BODIN	- Charlotte DENIZEAU-LAHAYE
- Bruno BAUVIN	- Emmanuelle FERLA
- Bruno GUERRA	- Danielle MAILLARD
- Julien GUEGAN	- Jean-Bernard FALCOT
- Isabelle LE MADEC	- Marc ULRICH

3) **Commission extra-municipale Circulation, Stationnement, Transports**

Président : Thierry MARI

Titulaires	Suppléants
- Thierry MARI (président)	- Sophie RECHSTEINER
- Julien GROSSIORD	- Sylvie THOMAS-DURIER
- Quentin LEFEBVRE	- Charlotte DENIZEAU-LAHAYE
- Emmanuelle FERLA	- Grégoire VERSPIEREN
- Jean-Bernard FALCOT	- Yves MENEL
- Marc ULRICH	- Isabelle LE MADEC

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

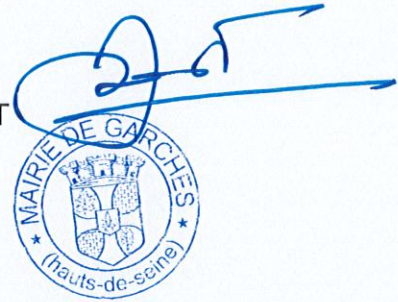
Le Secrétaire de séance,

Bruno GUERRA



Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 27 mars 2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 27 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2026

2026.03.27.12

**DELIBERATION PORTANT FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU
COMITÉ SOCIAL TECHNIQUE (CST)**

Le Conseil Municipal de la Commune de Garches, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 27 mars 2026 à 9 heures, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, TERENCE PERROD, Sophie RECHSTEINER, Philippe MONNERET, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Sylvie THOMAS-DURIER, Côme MAURY-CASTAGNE, Emmanuelle FERLA, Bruno BAUVIN, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Emilie BRIAND, Yves MENEL, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT :

Jennifer BOUAZIZ donne pouvoir à Béatrice BODIN

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	32
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno GUERRA

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 251-5 et L. 251-6 ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités Territoriales et de leurs établissements publics ;

Considérant qu'il convient de procéder à la fixation du nombre de représentants de la Commune appelés à siéger au sein du CST ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

FIXE le nombre de représentants à 4 élus locaux et leurs suppléants, et 4 représentants du personnel et leurs suppléants

PREND ACTE de la nomination des représentants de la nomination de la commune par voie d'arrêté du Maire

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de séance,

Bruno GUERRA



Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 27 mars 2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 27 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2026

2026.03.27.13

DELIBERATION PORTANT FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE

Le Conseil Municipal de la Commune de Garches, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 27 mars 2026 à 9 heures, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, TERENCE PERROD, Sophie RECHSTEINER, Philippe MONNERET, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Sylvie THOMAS-DURIER, Côme MAURY-CASTAGNE, Emmanuelle FERLA, Bruno BAUVIN, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Emilie BRIAND, Yves MENEL, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT :

Jennifer BOUAZIZ donne pouvoir à Béatrice BODIN

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	32
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno GUERRA

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 251-5 et L. 251-6 ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Considérant qu'il convient de fixer le nombre de représentants au sein de la formation spécialisée ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

FIXE le nombre de représentant au Comité social territorial à 4 représentants du personnel et leurs suppléants et 4 conseillers municipaux et leurs suppléants

PREND ACTE de la nomination des représentants de la nomination de la commune par voie d'arrêté du Maire

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents

Le Secrétaire de séance,

Bruno GUERRA



Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 27 mars 2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 27 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2026

2026.03.27.14

DELIBERATION PORTANT ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Le Conseil Municipal de la Commune de Garches, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 27 mars 2026 à 9 heures, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, TERENCE PERROD, Sophie RECHSTEINER, Philippe MONNERET, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Sylvie THOMAS-DURIER, Côme MAURY-CASTAGNE, Emmanuelle FERLA, Bruno BAUVIN, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Emilie BRIAND, Yves MENEL, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT :

Jennifer BOUAZIZ donne pouvoir à Béatrice BODIN

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	32
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno GUERRA

Vu les articles L. 1411-5, L. 1414-2, L. 2121-21, L. 2121-22 et D. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Considérant qu'il convient de désigner les représentants appelés à siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ;

Considérant que cette désignation doit être réalisée au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation ;

Considérant que le Maire préside de droit la Commission d'Appel d'Offres ;

Considérant que seule la liste suivante présente sa candidature :

Titulaires	Suppléants
- Thierry MARI	- Bruno GUERRA
- Béatrice BODIN	- Sophie RECHSTEINER
- Bruno BAUVIN	- Vincent GIRARD
- Yann BURSTEIN	- Julien GUEGAN
- Isabelle LE MADEC	- Marc ULRICH

Considérant que la liste susmentionnée respecte la représentation proportionnelle de chaque groupe du conseil municipal ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

PROCÈDE, au scrutin de liste, à l'élection des membres titulaires, et des membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres ;

PROCLAME ÉLUS, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal appelés à siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres, comme suit :

Président de droit : Le Maire ou son représentant

TITULAIRES	SUPLÉANTS
• Thierry MARI	• Bruno GUERRA
• Béatrice BODIN	• Sophie RECHSTEINER
• Bruno BAUVIN	• Vincent GIRARD

TITULAIRES

- Yann BURSTEIN
- Isabelle LE MADEC

SUPPLÉANTS

- Julien GUEGAN
- Marc ULRICH

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents

Le Secrétaire de séance,

Bruno GUERRA

Le Maire,

Jeanne BECART

Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 27 mars 2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 27 mars 2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2026

2026.03.27.15

DELIBERATION PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AMENÉS À SIÉGER AU SEIN DE LA COMMISSION DES MARCHÉS PUBLICS À PROCÉDURE ADAPTÉE (COMAPA)

Le Conseil Municipal de la Commune de Garches, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 27 mars 2026 à 9 heures, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, TERENCE PERROD, Sophie RECHSTEINER, Philippe MONNERET, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Sylvie THOMAS-DURIER, Côme MAURY-CASTAGNE, Emmanuelle FERLA, Bruno BAUVIN, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Emilie BRIAND, Yves MENEL, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT :

Jennifer BOUAZIZ donne pouvoir à Béatrice BODIN

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	32
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno GUERRA

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-22 et L. 1414-2 ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L. 2123-1 et suivants ;

Considérant qu'il n'existe pas d'obligation légale de constituer une commission spécifique pour l'examen des offres dans le cadre des procédures adaptées, mais qu'il est opportun, pour renforcer la transparence, la traçabilité et la collégialité de la décision, de créer une commission interne chargée d'examiner les candidatures et les offres des marchés publics passés selon une procédure adaptée ;

Considérant qu'il y a lieu de déterminer la composition, les modalités de fonctionnement et les règles de désignation des membres de cette commission, dénommée commission des marchés à procédure adaptée (COMAPA) ;

Considérant qu'il convient de désigner les membres de cette commission dans les mêmes conditions que les commissions d'appel d'offres ou de délégation de service public ;

Considérant que le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation ;

Considérant que le Maire préside de droit cette commission ;

Considérant que seule la liste suivante présente sa candidature :

Titulaires	Suppléants
- Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	- Bruno BAUVIN
- Béatrice BODIN	- Sophie RECHSTEINER
- Bruno GUERRA	- Vincent GIRARD
- Yann BURSTEIN	- Julien GUEGAN
- Isabelle LE MADEC	- Marc ULRICH

Considérant que la liste susmentionnée respecte la représentation proportionnelle de chaque groupe du conseil municipal ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

CRÉE une commission des marchés à procédure adaptée (COMAPA) compétente pour examiner les candidatures et les offres des marchés et accords-cadres passés selon une procédure adaptée par la commune, et pour émettre un avis sur le choix de l'offre retenue ;

DÉCIDE de désigner les membres de cette commission dans les mêmes conditions que les commissions d'appel d'offres et de délégation de service public ;

PROCÈDE, au scrutin de liste, à l'élection des membres titulaires, et des membres suppléants de la commission des marchés à procédure adaptée ;

PROCLAME ÉLUS les membres de ladite commission comme suit :

Président de droit : Le Maire ou son représentant

TITULAIRES

- Charlotte DENIZEAU-LAHAYE
- Béatrice BODIN
- Bruno GUERRA
- Yann BURSTEIN
- Isabelle LE MADEC

SUPPLÉANTS

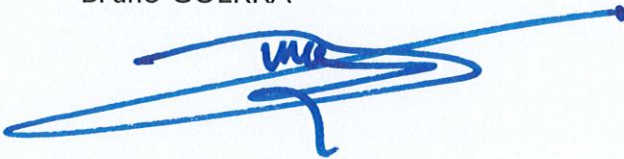
- Bruno BAUVIN
- Sophie RECHSTEINER
- Vincent GIRARD
- Julien GUEGAN
- Marc ULRICH

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents

Le Secrétaire de séance,

Bruno GUERRA



Le Maire,

Jeanne BECART




Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 27 mars 2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 27 mars 2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2026

2026.03.27.16

DELIBERATION PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AMENÉS À SIÉGER AU SEIN DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)

Le Conseil Municipal de la Commune de Garches, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 27 mars 2026 à 9 heures, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, TERENCE PERROD, Sophie RECHSTEINER, Philippe MONNERET, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Sylvie THOMAS-DURIER, Côme MAURY-CASTAGNE, Emmanuelle FERLA, Bruno BAUVIN, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Emilie BRIAND, Yves MENEL, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT :

Jennifer BOUAZIZ donne pouvoir à Béatrice BODIN

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	32
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno GUERRA

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1411-5, L. 1414-2, L. 2121-21, L. 2121-22 et D. 1411-3 ;

Vu le code de la commande publique ;

Considérant qu'il convient de désigner les représentants appelés à siéger au sein de la commission de délégation de service public ;

Considérant que cette désignation doit être réalisée au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant que le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation ;

Considérant que le Maire préside, de droit, cette commission ;

Considérant que seule la liste suivante présente sa candidature :

Titulaires	Suppléants
- Thierry MARI	- Bruno GUERRA
- Béatrice BODIN	- Charlotte DENIZEAU-LAHAYE
- Vincent GIRARD	- Danielle MAILLARD
- Yann BURSTEIN	- Julien GUEGAN
- Isabelle LE MADEC	- Marc ULRICH

Considérant que la liste susmentionnée respecte la représentation proportionnelle de chaque groupe du conseil municipal ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

PROCÈDE, au scrutin de liste, à l'élection des membres titulaires, et des membres suppléants de la commission de délégation de service public ;

PROCLAME ÉLUS les membres suivants, à la proportionnelle au plus fort reste, pour siéger au sein de la commission de délégation de service public :

Président de droit : Le Maire ou son représentant

TITULAIRES

- Thierry MARI
- Béatrice BODIN
- Vincent GIRARD

SUPPLÉANTS

- Bruno GUERRA
- Charlotte DENIZEAU-LAHAYE
- Danielle MAILLARD

TITULAIRES

- Yann BURSTEIN
- Isabelle LE MADEC

SUPPLÉANTS

- Julien GUEGAN
- Marc ULRICH

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents

Le Secrétaire de séance,

Bruno GUERRA

Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 27 mars 2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 27 mars 2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2026

2026.03.27.17

DELIBERATION PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES REPRÉSENTANTS ASSOCIATIFS AMENÉS À SIÉGER AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Le Conseil Municipal de la Commune de Garches, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 27 mars 2026 à 9 heures, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, TERENCE PERROD, Sophie RECHSTEINER, Philippe MONNERET, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Sylvie THOMAS-DURIER, Côme MAURY-CASTAGNE, Emmanuelle FERLA, Bruno BAUVIN, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Emilie BRIAND, Yves MENEL, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT :

Jennifer BOUAZIZ donne pouvoir à Béatrice BODIN

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	32
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno GUERRA

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1413-I relatif à la participation des habitants et prévoyant la mise en place, dans chaque commune de plus de 10 000 habitants, d'une commission consultative des services publics locaux ;

Considérant que cette commission, présidée par le Maire ou son représentant, comprend des membres du conseil municipal désignés en son sein dans le respect du principe de la représentation proportionnelle ainsi que des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux ;

Considérant qu'il convient de procéder à une nouvelle désignation des représentants appelés à siéger ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

FIXE le nombre de représentants des associations locales à 5.

PROCÈDE à la désignation des membres du conseil municipal à siéger à la commission consultative des services publics locaux au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

PROCÈDE à la désignation des représentants associatifs, à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin et, le cas échéant, à la majorité au troisième tour, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du CGCT.

PROCLAME ÉLUS membres de la commission consultative des services publics locaux :

Président de droit : Le Maire, ou son représentant

- En qualité de membres du Conseil municipal :
 - Thierry MARI
 - Béatrice BODIN
 - TERENCE PERROD
 - Jean-Bernard FALCOT
 - Isabelle LE MADEC

- En qualité de représentants des associations locales :
 - Pour l'Union Féminine Civique et Sociale (UFCS) 92 : le président ou son représentant
 - Pour l'Union Fédérale des Consommateurs Saint-Cloud (UFC) : le président ou son représentant
 - Pour l'Association Familiale de Garches : le président ou son représentant
 - Pour l'Association Garchoise de Maintien et d'Aide à Domicile (AGMAD) : le président ou son représentant

- Pour l'Association des commerçants : le président de l'association des commerçants majoritaires à Garches

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de séance,

Bruno GUERRA



Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 27 mars 2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 27 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2026

2026.03.27.18

DELIBERATION PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER (CCF)

Le Conseil Municipal de la Commune de Garches, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 27 mars 2026 à 9 heures, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, TERENCE PERROD, Sophie RECHSTEINER, Philippe MONNERET, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Sylvie THOMAS-DURIER, Côme MAURY-CASTAGNE, Emmanuelle FERLA, Bruno BAUVIN, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Emilie BRIAND, Yves MENEL, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT :

Jennifer BOUAZIZ donne pouvoir à Béatrice BODIN

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	32
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno GUERRA

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article R. 2222-3 ;

Vu la délibération n°2023.02.08.005 du 8 février 2023 portant création de la commission de contrôle financier ;

Considérant le renouvellement du Conseil municipal en date du 27 mars 2026 ;

Considérant que l'organe délibérant de la collectivité fixe par délibération la composition de la commission de contrôle financier ;

Considérant que le contrôle porte notamment sur les opérations financières entre la collectivité et son contractant mais également sur l'équilibre financier du contrat au travers de la vérification des comptes détaillés de l'exécution de la convention ;

Considérant que cette commission doit établir un rapport écrit annuel pour chaque convention soumise à son contrôle ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRÈS EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DÉSIGNE les membres de la commission de contrôle financier :

- Thierry MARI
- TERENCE PERROD
- Géraud MANHES
- Bruno BAUVIN
- Charlotte BAQUET
- Isabelle HERBRETEAU
- Isabelle LE MADEC

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents

Le Secrétaire de séance,

Bruno GUERRA

Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 27 mars 2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 27 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2026

2026.03.27.19

DELIBERATION PORTANT ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE SUSCEPTIBLES D'ÊTRE APPELÉS À SIÉGER AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Le Conseil Municipal de la Commune de Garches, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 27 mars 2026 à 9 heures, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, TERENCE PERROD, Sophie RECHSTEINER, Philippe MONNERET, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Sylvie THOMAS-DURIER, Côme MAURY-CASTAGNE, Emmanuelle FERLA, Bruno BAUVIN, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Emilie BRIAND, Yves MENEL, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT :

Jennifer BOUAZIZ donne pouvoir à Béatrice BODIN

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	32
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno GUERRA

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts modifié par la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019, aux termes duquel il est institué dans chaque commune de plus de 2 000 habitants une Commission Communale des Impôts Directs composée de 9 membres, à savoir : le Maire ou l'adjoint délégué, Président et 8 Commissaires ;

Considérant que ces Commissaires, ainsi que leurs suppléants sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, dressée par le Conseil municipal en nombre double ;

Considérant qu'il convient de dresser une nouvelle liste de représentants de la Commune susceptibles d'être appelés à siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRÈS EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

APPROUVE la liste à soumettre à l'agrément du Directeur départemental des finances publiques pour figurer au sein de la Commission Communale des Impôts Directs de la Ville de Garches, les personnes suivantes :

TITULAIRES

- Bruno GUERRA
- Emmanuelle FERLA
- TERENCE PERROD
- Bruno BAUVIN
- Béatrice BODIN
- Vincent GIRARD
- Thierry MARI
- Géraud MANHES
- Danielle MAILLARD
- Philippe MONNERET
- Sylvie THOMAS-DURIER
- Pascale BLADIER-CHASSAIGNE
- Isabelle HERBRETEAU
- Julien GUEGAN
- Françoise GUYOT
- Annie MARTIN

SUPPLÉANTS

- Cécile PONY-VIGIER
- Charlotte DENIZEAU-LAHAYE
- Jennifer BOUAZIZ
- Émilie BRIAND
- Florence PINER
- Marion AVOT-ROLLIN
- Marie-Hélène BIANCHI
- Charlotte BAQUET
- Grégoire VERSPIEREN
- Catherine OLIVA
- Marie OUDIN
- Alexandre BAQUET
- Yves MENEL
- Jean-Bernard FALCOT
- Jean-Marc MIGNON
- Philippe HERZOG

Sous la présidence du Maire

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de séance,

Bruno GUERRA



Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 27 mars 2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 27 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2026

2026.03.27.20

DELIBERATION PORTANT ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AMENÉS À SIÉGER AU SEIN DU CONSEIL D'AMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le Conseil Municipal de la Commune de Garches, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 27 mars 2026 à 9 heures, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, TERENCE PERROD, Sophie RECHSTEINER, Philippe MONNERET, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Sylvie THOMAS-DURIER, Côme MAURY-CASTAGNE, Emmanuelle FERLA, Bruno BAUVIN, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Emilie BRIAND, Yves MENEL, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT :

Jennifer BOUAZIZ donne pouvoir à Béatrice BODIN

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	32
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno GUERRA

Vu les articles L. 123-6 et R. 123-7 et suivants du Code de l'action sociale et des familles relatifs à la composition du Conseil d'administration du CCAS ;

Considérant que l'article R. 123-7 du Code de l'action sociale et des familles prévoit que le Conseil d'administration du CCAS doit comprendre le Maire, Président, et en nombre égal au maximum 8 membres élus par le Conseil municipal en son sein et 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes non-membres du Conseil municipal, participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social ;

Considérant que le nombre de membres du Conseil d'administration est fixé par délibération du Conseil municipal dans la limite indiquée ci-dessus ;

Considérant qu'il convient d'élire au scrutin proportionnel au plus fort reste, sans panachage, les 8 représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du CCAS ;

Considérant que la liste suivante se présente :

- Grégoire VERSPIEREN
- Bruno GUERRA
- Charlotte BAQUET
- Catherine OLIVA
- Bruno BAUVIN
- Danielle MAILLARD
- Solène ALLANIC
- Marc ULRICH

Considérant que la liste susmentionnée respecte la représentation proportionnelle des différents groupes du Conseil municipal ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

FIXE le nombre de membres du Conseil municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'administration du CCAS à 8, outre le Maire Président de droit ;

PROCLAME ÉLUS ces 8 représentants, conformément aux dispositions du Code de l'action sociale et des familles, comme suit :

- Grégoire VERSPIEREN
- Bruno GUERRA
- Charlotte BAQUET
- Catherine OLIVA
- Bruno BAUVIN
- Danielle MAILLARD
- Solène ALLANIC

- Marc ULRICH

DONNE pouvoir au Maire pour notifier la présente délibération aux intéressés et assurer la convocation de la première réunion du nouveau Conseil d'administration du CCAS.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

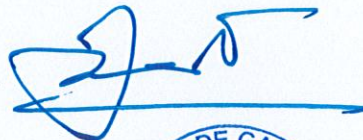
Le Secrétaire de séance,

Bruno GUERRA



Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 27 mars 2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 27 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2026

2026.03.27.21

**DELIBERATION PORTANT ÉLECTION DES CONSEILLERS
SUPPLÉMENTAIRES AU CONSEIL DE TERRITOIRE DE L'ÉTABLISSEMENT
PUBLIC TERRITORIAL (EPT) PARIS OUEST-LA DÉFENSE (POLD)**

Le Conseil Municipal de la Commune de Garches, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 27 mars 2026 à 9 heures, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, TERENCE PERROD, Sophie RECHSTEINER, Philippe MONNERET, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Sylvie THOMAS-DURIER, Côme MAURY-CASTAGNE, Emmanuelle FERLA, Bruno BAUVIN, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Emilie BRIAND, Yves MENEL, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT :

Jennifer BOUAZIZ donne pouvoir à Béatrice BODIN

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	32
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno GUERRA

Vu les articles L. 521 I-6 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ;

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la désignation des deux conseillers territoriaux supplémentaires ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des voix, 25 voix pour et 8 abstentions

DÉCIDE de procéder à l'élection, selon les modalités prévues à l'article L. 521 I-6-2 du Code général des collectivités territoriales, des deux conseillers territoriaux supplémentaires appelés à siéger au Conseil de territoire de Paris Ouest La Défense (POLD),

PROCLAME ÉLUS les Conseillers territoriaux supplémentaires au sein du Conseil de territoire de POLD :

- Béatrice BODIN,
- Bruno BAUVIN.

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de séance,

Bruno GUERRA



Le Maire,

Jeanne BECART




Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 27 mars 2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 27 mars 2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2026

2026.03.27.22

DELIBERATION PORTANT DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) INSTITUÉE PAR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL POLD

Le Conseil Municipal de la Commune de Garches, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 27 mars 2026 à 9 heures, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, TERENCE PERROD, Sophie RECHSTEINER, Philippe MONNERET, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Sylvie THOMAS-DURIER, Côme MAURY-CASTAGNE, Emmanuelle FERLA, Bruno BAUVIN, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Emilie BRIAND, Yves MENEL, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT :

Jennifer BOUAZIZ donne pouvoir à Béatrice BODIN

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	32
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno GUERRA

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-I, L. 2121-21 ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C ;

Vu la délibération du Conseil de territoire de POLD en date du 18 janvier 2016 décidant de fixer la composition de la commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) à vingt-deux membres, soit deux membres par ville ;

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation des représentants de la Commune appelés à siéger au sein de cette commission ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des voix, 27 voix pour et 6 abstentions

DÉSIGNE les deux représentants au CLECT de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense comme suit :

- TERENCE PERROD,
- BRUNO BAUVIN.

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de séance,

Bruno GUERRA

Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 27 mars 2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 27 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2026

2026.03.27.23

DELIBERATION PORTANT DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) INSTITUÉE PAR LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS (MGP)

Le Conseil Municipal de la Commune de Garches, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 27 mars 2026 à 9 heures, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, TERENCE PERROD, Sophie RECHSTEINER, Philippe MONNERET, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Sylvie THOMAS-DURIER, Côme MAURY-CASTAGNE, Emmanuelle FERLA, Bruno BAUVIN, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Emilie BRIAND, Yves MENEL, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT :

Jennifer BOUAZIZ donne pouvoir à Béatrice BODIN

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	32
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno GUERRA

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 12 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 portant modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) qui crée au 1er janvier 2016 un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à statut particulier dénommé « la Métropole du Grand Paris » ;

Vu l'article 59 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la délibération du conseil métropolitain en date du 1er avril 2016 portant création de la commission locale d'évaluation des charges transférées ;

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un délégué suppléant de la commune appelés à siéger au sein de la CLECT instituée par la Métropole du Grand Paris ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des voix, 27 voix pour et 6 abstentions

APPROUVE la désignation d'un titulaire et d'un suppléant au CLECT de la Métropole du Grand Paris suite au renouvellement du Conseil municipal intervenu le 27 mars 2026 à l'unanimité :

TITULAIRE

- Pascale BLADIER-CHASSAIGNE

SUPPLÉANT

- Bruno GUERRA

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de séance,

Bruno GUERRA



Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 27 mars 2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 27 mars 2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2026

2026.03.27.24

DELIBERATION PORTANT ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU COMITÉ STRATÉGIQUE DE LA SOCIÉTÉ DES GRANDS PROJETS

Le Conseil Municipal de la Commune de Garches, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 27 mars 2026 à 9 heures, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, TERENCE PERROD, Sophie RECHSTEINER, Philippe MONNERET, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Sylvie THOMAS-DURIER, Côme MAURY-CASTAGNE, Emmanuelle FERLA, Bruno BAUVIN, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Emilie BRIAND, Yves MENEL, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT :

Jennifer BOUAZIZ donne pouvoir à Béatrice BODIN

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	32
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno GUERRA

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-21, L. 2121-33, L. 2122-10 ;

Vu la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 prévoyant la création d'un comité stratégique auprès du conseil de surveillance de la Société du Grand Paris, devenue la Société des Grands Projets ;

Vu l'article 21 du décret n°2010-756 du 7 juillet 2010, qui dispose que le comité stratégique de la société du Grand Paris doit comprendre un représentant de chaque commune dont le territoire est, pour tout ou partie, compris dans l'emprise des infrastructures du réseau de transport public du Grand Paris défini par le schéma d'ensemble ;

Considérant qu'il convient de procéder à une nouvelle désignation des représentants du Conseil municipal au sein d'organismes extérieurs, notamment la Société des Grands Projets ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des voix, 27 voix pour et 6 abstentions

PROCLAME ÉLUS les représentants suivants au sein du comité stratégique de la Société des Grands Projets :

Ont été désignés, à l'unanimité,

TITULAIRE

- Pascale BLADIER-CHASSAIGNE

SUPPLÉANT

- Thierry MARI

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents

Le Secrétaire de séance,

Bruno GUERRA

Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 27 mars 2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 27 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2026

2026.03.27.25

DELIBERATION PORTANT DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT

Le Conseil Municipal de la Commune de Garches, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 27 mars 2026 à 9 heures, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, TERENCE PERROD, Sophie RECHSTEINER, Philippe MONNERET, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Sylvie THOMAS-DURIER, Côme MAURY-CASTAGNE, Emmanuelle FERLA, Bruno BAUVIN, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Emilie BRIAND, Yves MENEL, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT :

Jennifer BOUAZIZ donne pouvoir à Béatrice BODIN

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	32
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno GUERRA

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil de territoire Paris Ouest La Défense du 29 juin 2017 lançant le plan climat-air-énergie territoriale ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée entre l'Établissement Public Territorial et l'ALEC ;

Considérant que cette convention prévoit notamment la participation de l'EPT à la gouvernance et l'administration de l'agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) et en désignant des représentants de chaque commune membre ;

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et un représentant suppléant appelés à siéger au sein de l'ALEC se déclinant comme suit ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des voix, 27 voix pour et 6 abstentions

DÉSIGNE les représentants de la Commune au sein de l'ALEC Paris Ouest La Défense :

TITULAIRE

- Béatrice BODIN

SUPPLÉANT

- Emmanuelle FERLA

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents

Le Secrétaire de séance,

Bruno GUERRA



Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 27 mars 2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 27 mars 2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2026

2026.03.27.26

DELIBERATION PORTANT DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE (SIVU) DU HARAS LUPIN

Le Conseil Municipal de la Commune de Garches, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 27 mars 2026 à 9 heures, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, TERENCE PERROD, Sophie RECHSTEINER, Philippe MONNERET, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Sylvie THOMAS-DURIER, Côme MAURY-CASTAGNE, Emmanuelle FERLA, Bruno BAUVIN, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Emilie BRIAND, Yves MENEL, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT :

Jennifer BOUAZIZ donne pouvoir à Béatrice BODIN

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	32
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno GUERRA

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2131-1 ;

Vu les statuts du syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) du « Haras Lupin » ;

Considérant la nécessité de désigner de nouveaux délégués dans le respect des règles de représentativité ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des voix, 27 voix pour et 6 abstentions

DÉSIGNE les délégués de la commune suivants au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) du « Haras Lupin » :

TITULAIRES

- Vincent GIRARD
- Laurent BEAUVAIS

SUPPLÉANTS

- Bruno GUERRA
- Thierry MARI

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de séance,

Bruno GUERRA

Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 27 mars 2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 27 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2026

2026.03.27.27

DELIBERATION PORTANT DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE (SIVU) « GARCHES – MARNES-LA-COQUETTE »

Le Conseil Municipal de la Commune de Garches, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 27 mars 2026 à 9 heures, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, TERENCE PERROD, Sophie RECHSTEINER, Philippe MONNERET, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Sylvie THOMAS-DURIER, Côme MAURY-CASTAGNE, Emmanuelle FERLA, Bruno BAUVIN, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Emilie BRIAND, Yves MENEL, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT :

Jennifer BOUAZIZ donne pouvoir à Béatrice BODIN

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	32
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno GUERRA

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2131-1 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la nouvelle désignation des membres du Conseil municipal appelés à siéger en tant que délégué au sein du SIVU Garches - Marnes-la-Coquette;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des voix, 27 voix pour et 6 abstentions

DÉSIGNE les délégués de la commune suivants au sein du SIVU « Garches – Marnes-la-Coquette » :

TITULAIRES

- Thierry MARI
- Sophie RECHSTEINER

SUPPLEANTS

- Béatrice BODIN
- Bruno GUERRA

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de séance,

Bruno GUERRA

Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 27 mars 2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 27 mars 2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2026

2026.03.27.28

**DELIBERATION PORTANT DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE HENRI BERGSON**

Le Conseil Municipal de la Commune de Garches, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 27 mars 2026 à 9 heures, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, TERENCE PERROD, Sophie RECHSTEINER, Philippe MONNERET, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Sylvie THOMAS-DURIER, Côme MAURY-CASTAGNE, Emmanuelle FERLA, Bruno BAUVIN, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Emilie BRIAND, Yves MENEL, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT :

Jennifer BOUAZIZ donne pouvoir à Béatrice BODIN

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	32
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno GUERRA

Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée, portant transfert de compétences en matière d'enseignement ;

Vu l'article L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du Conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement ;

Vu la circulaire du 7 novembre 2014 d'application de ce décret ;

Considérant que le Conseil municipal de la Ville de Garches est renouvelé à la suite des élections municipales du 22 mars 2026 ;

Considérant la nécessité de désigner les représentants de la Commune au sein du Conseil d'administration du collège Henri Bergson ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des voix, 27 voix pour et 6 abstentions

DÉSIGNE les représentants suivants au sein du Conseil d'administration du collège Henri Bergson :

TITULAIRES

- Cécile PONY-VIGIER
- Côme MAURY-CASTAGNE

SUPPLÉANTS

- Catherine OLIVA
- Laurent BEAUVAIS

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de séance,

Bruno GUERRA

Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 27 mars 2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 27 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2026

2026.03.27.29

**DELIBERATION PORTANT DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU
CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'ÉTABLISSEMENT RÉGIONAL D'ENSEIGNEMENT ADAPTÉ (EREA) JEAN
MONNET**

Le Conseil Municipal de la Commune de Garches, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 27 mars 2026 à 9 heures, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, TERENCE PERROD, Sophie RECHSTEINER, Philippe MONNERET, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Sylvie THOMAS-DURIER, Côme MAURY-CASTAGNE, Emmanuelle FERLA, Bruno BAUVIN, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Emilie BRIAND, Yves MENEL, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT :

Jennifer BOUAZIZ donne pouvoir à Béatrice BODIN

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	32
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno GUERRA

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient pour le conseil municipal de désigner ses membres siégeant au conseil d'administration de l'établissement régional d'enseignement adapté pour handicapés moteurs de Garches "Jean Monnet" (EREA) sis 106 Bd R. Poincaré ;

Considérant la nécessité d'actualiser la représentation de la commune dans cette instance ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRÈS EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des voix, 27 voix pour et 6 abstentions

DÉSIGNE les représentants du Conseil municipal suivants au sein du Conseil d'administration de l'Établissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) « Jean Monnet » sis 106 boulevard Raymond Poincaré, Garches ;

TITULAIRE

- Bruno BAUVIN

SUPLÉANT

- Catherine OLIVA

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de séance,

Bruno GUERRA



Le Maire,

Jeanne BECART




Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 27 mars 2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 27 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2026

2026.03.27.30

**DELIBERATION PORTANT DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU
CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'ÉTABLISSEMENT RÉGIONAL D'ENSEIGNEMENT ADAPTÉ (EREA)
JACQUES BREL**

Le Conseil Municipal de la Commune de Garches, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 27 mars 2026 à 9 heures, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, TERENCE PERROD, Sophie RECHSTEINER, Philippe MONNERET, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Sylvie THOMAS-DURIER, Côme MAURY-CASTAGNE, Emmanuelle FERLA, Bruno BAUVIN, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Emilie BRIAND, Yves MENEL, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT :

Jennifer BOUAZIZ donne pouvoir à Béatrice BODIN

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	32
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno GUERRA

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient pour le conseil municipal de désigner ses membres siégeant au conseil d'administration de l'établissement régional d'enseignement adapté pour handicapés moteurs de Garches "Jacques Brel" (EREA) sis 104 Bd R. Poincaré ;

Considérant la nécessité d'actualiser la représentation de la commune dans cette instance ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRÈS EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des voix, 27 voix pour et 6 abstentions

DÉSIGNE les représentants du Conseil municipal suivants au sein du Conseil d'administration de l'Établissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) « Jacques Brel » sis 106 boulevard Raymond Poincaré, Garches ;

TITULAIRE

- Catherine OLIVA

SUPPLÉANT

- Bruno BAUVIN

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de séance,

Bruno GUERRA



Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 27 mars 2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 27 mars 2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2026

2026.03.27.31

**DELIBERATION PORTANT DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU
CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COMITÉ DE L'ASSOCIATION « LES AMIS
DU JUMELAGE DE GARCHES »**

Le Conseil Municipal de la Commune de Garches, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 27 mars 2026 à 9 heures, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, TERENCE PERROD, Sophie RECHSTEINER, Philippe MONNERET, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Sylvie THOMAS-DURIER, Côme MAURY-CASTAGNE, Emmanuelle FERLA, Bruno BAUVIN, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Emilie BRIAND, Yves MENEL, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT :

Jennifer BOUAZIZ donne pouvoir à Béatrice BODIN

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	32
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno GUERRA

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient de désigner les membres du conseil municipal siégeant au sein du Comité de l'association « les amis du jumelage » en respectant le principe de la représentation proportionnelle des partis politiques locaux ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DÉSIGNE les six membres suivants du Conseil municipal appelés à siéger au comité de l'association « Les Amis du Jumelage de Garches » :

COMITE DES AMIS DU JUMELAGE

- Cécile PONY-VIGIER
- Vincent GIRARD
- Émilie BRIAND
- Laurent BEAUVAIS
- Yann BURSTEIN
- Marc ULRICH

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de séance,

Bruno GUERRA



Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 27 mars 2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 27 mars 2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2026

2026.03.27.32

**DELIBERATION PORTANT DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU
CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COMITÉ NATIONAL D'ACTION
SOCIALE (CNAS)**

Le Conseil Municipal de la Commune de Garches, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 27 mars 2026 à 9 heures, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, TERENCE PERROD, Sophie RECHSTEINER, Philippe MONNERET, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Sylvie THOMAS-DURIER, Côme MAURY-CASTAGNE, Emmanuelle FERLA, Bruno BAUVIN, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Emilie BRIAND, Yves MENEL, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT :

Jennifer BOUAZIZ donne pouvoir à Béatrice BODIN

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	32
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno GUERRA

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'à la suite de l'installation du Conseil municipal en date du 27 mars 2026, il convient de désigner les représentants du Conseil au sein du comité national d'action sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS) ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité, 27 voix pour et 6 abstentions

DÉSIGNE les représentants suivants au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour le personnel des collectivités territoriales :

TITULAIRE

- Charlotte DENIZEAU-LAHAYE

SUPPLÉANT

- Catherine OLIVA

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de séance,

Bruno GUERRA

Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 27 mars 2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 27 mars 2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2026

2026.03.27.33

DELIBERATION PORTANT DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE (SIGEIF)

Le Conseil Municipal de la Commune de Garches, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 27 mars 2026 à 9 heures, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, TERENCE PERROD, Sophie RECHSTEINER, Philippe MONNERET, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Sylvie THOMAS-DURIER, Côme MAURY-CASTAGNE, Emmanuelle FERLA, Bruno BAUVIN, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Emilie BRIAND, Yves MENEL, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT :

Jennifer BOUAZIZ donne pouvoir à Béatrice BODIN

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	32
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno GUERRA

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-21, L.2121-33, L.2122-10 et L.5211-7 relatifs aux syndicats de communes ;

Vu les statuts du syndicat, adoptés par le conseil d'administration et fixant à un par commune adhérente le nombre de délégué titulaire et suppléant de la commune, appelés à siéger au sein du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France ;

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et délégué suppléant de la Commune appelés à siéger au sein du SIGEIF ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRÈS EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité, 27 voix pour et 6 abstentions

DÉSIGNE le délégué titulaire et le délégué suppléant suivants pour siéger au comité syndical du SIGEIF :

Ont été désignés, à l'unanimité,

TITULAIRE

- Thierry MARI

SUPLÉANT

- Béatrice BODIN

DONNE pouvoir au Maire pour notifier cette désignation au SIGEIF et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de séance,

Bruno GUERRA



Le Maire,

Jeanne BECART




Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 27 mars 2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 27 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2026

2026.03.27.34

DELIBERATION PORTANT DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNÉRAIRE DE LA RÉGION PARISIENNE (SIFUREP)

Le Conseil Municipal de la Commune de Garches, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 27 mars 2026 à 9 heures, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, TERENCE PERROD, Sophie RECHSTEINER, Philippe MONNERET, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Sylvie THOMAS-DURIER, Côme MAURY-CASTAGNE, Emmanuelle FERLA, Bruno BAUVIN, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Emilie BRIAND, Yves MENEL, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT :

Jennifer BOUAZIZ donne pouvoir à Béatrice BODIN

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	32
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno GUERRA

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-21, L.2121-33, L.2122-10 et L.5211-7 relatifs aux syndicats de communes ;

Vu les statuts du SIFUREP, fixant à un par commune le nombre de délégués titulaires et suppléants ;

Considérant l'installation du Conseil municipal du 27 mars 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu de désigner un nouveau délégué titulaire et un nouveau délégué suppléant pour représenter la Commune au sein du SIFUREP ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉSIGNE le délégué titulaire et le délégué suppléant suivants pour représenter la Commune au sein du SIFUREP :

A la majorité, 27 voix pour et 6 abstentions

TITULAIRE

- Bruno GUERRA

SUPLÉANT

- Charlotte DENIZEAU-LAHAYE

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de séance,

Bruno GUERRA

Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 27 mars 2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 27 mars 2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2026

2026.03.27.35

DELIBERATION PORTANT DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'ASSOCIATION AGLAÉ

Le Conseil Municipal de la Commune de Garches, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 27 mars 2026 à 9 heures, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, TERENCE PERROD, Sophie RECHSTEINER, Philippe MONNERET, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Sylvie THOMAS-DURIER, Côme MAURY-CASTAGNE, Emmanuelle FERLA, Bruno BAUVIN, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Émilie BRIAND, Yves MENEL, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT :

Jennifer BOUAZIZ donne pouvoir à Béatrice BODIN

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	32
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno GUERRA

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-10 ;

Vu la délibération du 24 juin 2002, par laquelle le Conseil municipal a confié à l'association AGLAE la gestion de la crèche familiale à compter du 1^{er} septembre 2002 ;

Vu la convention annuelle définissant les modalités de partenariat entre la Ville et l'association AGLAE, laquelle prévoit la désignation de deux représentants municipaux au sein du conseil de surveillance ;

Considérant que le Conseil municipal de la Ville a été renouvelé en date du 27 mars 2026 et qu'il convient de désigner les deux nouveaux membres de droit du conseil de surveillance de l'AGLAE ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRÈS EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité, 27 voix pour et 6 abstentions

DÉSIGNE deux représentants du Conseil municipal au sein du conseil de surveillance de l'établissement géré par l'association AGLAE, à savoir :

- Charlotte BAQUET,
- Danielle MAILLARD.

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.



Le Secrétaire de séance,

Bruno GUERRA



Le Maire,

Jeanne BECART

Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 27 mars 2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 27 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2026

2026.03.27.36

DELIBERATION PORTANT DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION DE COORDINATION GÉRONTOLOGIQUE INTERCOMMUNALE (CLIC GERICO)

Le Conseil Municipal de la Commune de Garches, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 27 mars 2026 à 9 heures, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, TERENCE PERROD, Sophie RECHSTEINER, Philippe MONNERET, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Sylvie THOMAS-DURIER, Côme MAURY-CASTAGNE, Emmanuelle FERLA, Bruno BAUVIN, Laurent BEAUVAIS, Daniëlle MAILLARD, Géraud MANHES, Émilie BRIAND, Yves MENEL, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT :

Jennifer BOUAZIZ donne pouvoir à Béatrice BODIN

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	32
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno GUERRA

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2131-1 ;

Vu les statuts de l'association CLIC GERICO coordination gérontologique intercommunale dans leur version du 26 janvier 2023 ;

Considérant les éléments susvisés,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité, 27 voix pour et 6 abstentions

DÉSIGNE Grégoire VERSPIEREN et Bruno GUERRA (suppléant), membres de droit de la Ville de Garches pour le Conseil municipal au sein du CLIC GERICO

DONNE pouvoir au Maire durant son mandat pour désigner par voie de décision les deux membres restants au sein du Conseil d'administration du CLIC GERICO pour la Ville de Garches en fonction des besoins de l'association.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.


Le Secrétaire de séance,

Bruno GUERRA



Le Maire,

Jeanne BECART

Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 27 mars 2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 27 mars 2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2026

2026.03.27.37

DELIBERATION PORTANT DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION « MISSION LOCALE RIVES DE SEINE »

Le Conseil Municipal de la Commune de Garches, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 27 mars 2026 à 9 heures, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, TERENCE PERROD, Sophie RECHSTEINER, Philippe MONNERET, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Sylvie THOMAS-DURIER, Côme MAURY-CASTAGNE, Emmanuelle FERLA, Bruno BAUVIN, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Émilie BRIAND, Yves MENEL, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT :

Jennifer BOUAZIZ donne pouvoir à Béatrice BODIN

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	32
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno GUERRA

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L2131-I ;

Vu la convention de partenariat avec l'association Partenaires pour l'emploi – Mission Locale Rives de Seine ;

Vu la délibération n°2022.03.30.008 du 30 mars 2022 portant signature de la convention de partenariat avec l'association Partenaires pour l'emploi – Mission Locale Rives de Seine

Vu la délibération n°2025.07.02.016 portant renouvellement de la convention de partenariat entre la ville de Garches et l'association partenaires pour l'emploi – mission locale rives de Seine ;

Considérant la volonté de la Ville d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leurs projets personnels et professionnels ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité, 27 voix pour et 6 abstentions

DESIGNE représentants de la Ville de Garches au sein de l'association Partenaires pour l'emploi – Mission Locale Rives de Seine :

- Titulaire : Quentin LEFEBVRE,
- Suppléant : Côme MAURY-CASTAGNE.

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de séance,

Bruno GUERRA

Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 27 mars 2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 27 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2026

2026.03.27.38

DELIBERATION PORTANT DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT « AUTOLIB' VELIB' METROPOLE »

Le Conseil Municipal de la Commune de Garches, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 27 mars 2026 à 9 heures, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Grégoire VERSPIEREN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Vincent GIRARD, Charlotte BAQUET, TERENCE PERROD, Sophie RECHSTEINER, Philippe MONNERET, Catherine OLIVA, Julien GROSSIORD, Sylvie THOMAS-DURIER, Côme MAURY-CASTAGNE, Emmanuelle FERLA, Bruno BAUVIN, Laurent BEAUVAIS, Danielle MAILLARD, Géraud MANHES, Émilie BRIAND, Yves MENEL, Isabelle HERBRETEAU, Yann BURSTEIN, Jean Bernard FALCOT, Solène ALLANIC, Julien GUEGAN, Isabelle LE MADEC, Marc ULRICH

ABSENT :

Jennifer BOUAZIZ donne pouvoir à Béatrice BODIN

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	32
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno GUERRA

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 2121-21, L. 2121-33 et L. 5721-2 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 2014 approuvant l'adhésion de la Ville au syndicat mixte « Autolib' Velib' Métropole » ;

Vu l'article 9 des statuts du syndicat mixte « Autolib' Vélib' Métropole » ;

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un délégué suppléant du Conseil municipal appelés à siéger au sein du comité syndical « Autolib' Vélib' Métropole » ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À la majorité, 27 voix pour et 6 abstentions

DESIGNE les délégués de la Ville de Garches au syndicat mixte « Autolib' Vélib' Métropole » :

- Titulaire : Thierry MARI,
- Suppléant : Géraud MANHES.

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

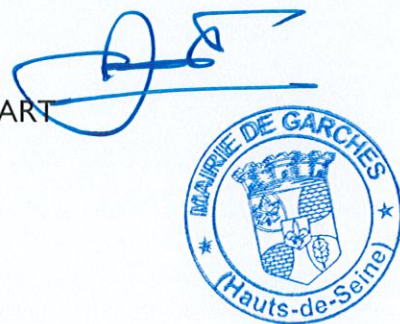
Le Secrétaire de séance,

Bruno GUERRA



Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 27 mars 2026

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 27 mars 2026